

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-09-09

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 9 septembre 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 août 2013
4. Suites au procès-verbal du 5 août 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption finale du règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
7. PIIA, 3270 chemin Capelton
8. PIIA, 22 chemin Minton Hill
9. Normes de construction de rues – mise à jour
10. Schéma de couverture de risque incendie
11. Adoption du budget de la RIGDSRC
12. Services professionnels de travaux d'aménagements et d'ingénierie, chemin Hatley Acres
13. Demande de révision des critères pour la tarification des services de la Sûreté du Québec
14. Monty Coulombe – offre de service 2014
15. Acceptation finale de la rue du Boisé phase III
16. Cession de la rue du Boisé phase III
17. Entente avec Couillard Construction – Autoroute 410
18. Conditions entente avec Couillard Construction – Autoroute 410
19. Branchement égout chemin Smith
20. Appui demande au Pacte rural – Régie du parc régional Massawippi
21. Appui demande au Pacte rural – Association chemins des Cantons North Hatley
22. Appui à la motion M-441 Gestion des embarcations sur nos lacs
23. Avis de motion règlement n° 2013-06
24. Contrat Serge Côté, urbaniste
25. Certificat temporaire de tamisage Couillard Construction voie de contournement 410
26. Adoption des comptes à payer
27. Correspondance
28. Divers
29. Clôture de la séance

13-09-09.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-09-09.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

13-09-09.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 août 2013

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 5 août 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2013

Aucune suite.

13-09-09.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Jean Éthier demande une précision sur la date de la prochaine assemblée. Il demande aussi s'il y a un projet d'entente avec Mont Hatley. Monsieur Levac indique que la municipalité est toujours à la recherche d'un endroit afin de relocaliser les bureaux actuels. Monsieur Éthier demande aussi si la relocalisation sera faite avant la fin du mandat de Monsieur Levac. Monsieur Levac indique qu'il aimerait beaucoup.

Monsieur Sam Elkas félicite le maire et les conseillers pour leur excellent travail et remercie Monsieur Levac pour son dévouement, sa générosité et son implication depuis plus de 20 ans pour la municipalité.

Monsieur Jacques Bard indique à l'assemblée que l'entrée de Sintra sur le chemin Dunant est vraiment en piteux état, dangereuse et que la municipalité devrait faire quelque chose avant que des accidents arrivent. Il demande aussi que se passe-t-il à Mont Hatley vu certains travaux sont faits présentement. Monsieur Levac indique que les travaux sont pour des glissades sur tubes prévus pour cet hiver.

Monsieur Mario Brisebois appuie les félicitations de Monsieur Elkas et demande s'il se passe quelque chose concernant Mont Hatley. Monsieur Levac indique que la municipalité est toujours à la recherche d'un endroit afin de relocaliser les bureaux actuels et ce depuis bientôt cinq (5) ans.

Monsieur Éthier demande des explications pour le 750 \$ au point 14. La réponse est un contrat (retainer) pour l'année 2014.

13-09-09.06

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT N° 2013-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.07

PIIA, 3270, CHEMIN CAPELTON

ATTENDU QUE les propriétaires du 3270, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 3270, chemin Capelton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.08

PIIA, 22, CHEMIN MINTON HILL

ATTENDU QUE les propriétaires du 22, chemin Minton Hill ont déposé à la municipalité une demande de construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 22, chemin Minton Hill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.09

NORMES DE CONSTRUCTION DE RUES – MISE À JOUR

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour les normes de construction de rues;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte les normes de construction de rues, tel que présenté dans le document *Normes de construction de rues – révisé août 2013*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.10

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec accorde aux municipalités dont le schéma de couverture de risque incendie est attesté et adopté un rabais de 10% sur portion «bâtiments et contenu» de la prime d'assurance;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil confirme que le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie est complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.11

ADOPTION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU' en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC);

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) a préparé un budget de 1 494 948 \$ pour l'année 2014;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget préparé par la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) tel que proposé, le tout pour un montant de 1 494 948 \$;

ET RÉSOLU QUE la contribution de la municipalité du Canton de Hatley pour l'année 2014 est d'un montant de 63 317 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.12

SERVICES PROFESSIONNELS DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ET D'INGÉNIERIE, CHEMIN HATLEY ACRES

ATTENDU QUE la municipalité a invité cinq (5) firmes à soumissionner pour des services professionnels pour les travaux d'aménagement, de drainage et d'ingénierie pour le chemin Hatley Acres;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton d'Hatley souhaite faire exécuter des plans préliminaires pour le projet de réfection du chemin Hatley Acres;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 firmes;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont présenté des offres de services;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et que l'analyse du comité a donné les résultats suivants :

- CIMA + : 63,93 points
- Les Services Exp. Inc. : 51,74 points

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley octroie le mandat de services professionnels pour les travaux d'aménagement et d'ingénierie du chemin Hatley Acres à la firme CIMA + au montant de 28 467,81 \$ toutes taxes incluses.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents contractuels relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.13

DEMANDE DE RÉVISION DES CRITÈRES POUR LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le modèle de tarification actuel des services de la Sûreté du Québec est basé sur la valeur foncière uniformisée, celui-ci n'est donc pas représentatif des services reçus;

ATTENDU QUE l'évaluation des municipalités qui possèdent une grande superficie en bordure des lacs est disproportionnée par rapport aux autres municipalités;

ATTENDU QUE différentes bases de tarification devraient être utilisées pour être plus équitables et plus représentatives des services reçus, telles que:

- **La population**, protection de la personne;
- **Les kilomètres de route**, incidents routiers;
- **Le pourcentage d'événements**, (criminalité et l'application de règlements municipaux) qui pourrait être basé sur le rapport trimestriel émis par la Sûreté du Québec

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley propose au Gouvernement du Québec de modifier son mode de tarification des services de la Sûreté du Québec pour qu'il soit plus représentatif ou à tout le moins plus près de la réalité, selon les critères ci-haut mentionnés ;

QUE la municipalité demande à la FQM d'appuyer cette résolution et de la faire également parvenir au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.14

MONTY COULOMBE – OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la municipalité du Canton de Hatley une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 750 \$ plus taxes pour l'année 2014;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU D'ACCEPTER l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 750 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.15

ACCEPTATION FINALE DE LA RUE DU BOISÉ PHASE III

ATTENDU qu'une demande de Monsieur Jacques Langlois promoteur, concernant l'acceptation finale des travaux par la municipalité de la rue du Boisé phase III;

ATTENDU que les règlements concernant les nouvelles rues ont été observés et respectés;

ATTENDU que la nouvelle rue est conforme aux règlements en vigueur pour la construction d'une nouvelle rue;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve l'acceptation finale des travaux de la rue Boisé phase III suite à la recommandation de Monsieur Mathieu Roy, ing. Envconsultants et de Monsieur Jean-François Laflamme directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.16

CESSION DE LA RUE DU BOISÉ PHASE III

ATTENDU qu'à la suite de l'acceptation finale des travaux de la rue Boisé phase III, il y a lieu d'acquiescer cette portion de la rue;

ATTENDU que les règlements concernant les nouvelles rues ont été observés et respectés;

ATTENDU que la nouvelle rue est conforme aux règlements en vigueur pour la construction d'une nouvelle rue;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve l'acquisition de la rue Boisé phase III pour la somme de 1 \$;

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, ladite acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-09-09.17

ENTENTE AVEC COUILLARD CONSTRUCTION RUE BELVÉDÈRE

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée a obtenu le contrat pour les travaux de la voie de contournement de l'autoroute 410 pour la section de la rue Belvédère;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée demande à la municipalité de détourner le trafic automobile vers la rue Smith et Albert Mines pour la durée des travaux en fermant la rue Belvédère;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la proposition de Couillard Construction Itée de fermer la rue Belvédère pendant les travaux de la voie de contournement de l'autoroute 410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.18

CONDITIONS D'ENTENTE AVEC COUILLARD CONSTRUCTION LTEE AUTOROUTE 410

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée a obtenu le contrat pour les travaux de la voie de contournement de l'autoroute 410 pour la section de la rue Belvédère;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée demande à la municipalité de détourner le trafic automobile vers la rue Smith et Albert Mines pour la durée des travaux en fermant la rue Belvédère;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée nous offre en compensation 7 000 tonnes de MG20 conforme à nos normes;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée s'engage à entretenir le chemin Smith ainsi que le chemin Albert Mines pendant toute la période des travaux et toute la signalisation nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens;

ATTENDU QU'une entente sera préparée afin de légaliser le tout;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la proposition de Couillard Construction Itée de fermer la rue Belvédère pendant les travaux de la voie de contournement de l'autoroute 410;

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.19

BRANCHEMENTS D'ÉGOUT CHEMIN SMITH

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée nous offre en compensation de détour du trafic automobile 7 000 tonnes de MG20 conforme à nos normes;

ATTENDU QUE la municipalité rechargera le chemin Smith avec ces 7 000 tonnes de MG20;

ATTENDU QUE des branchements d'égout sont requis avant ce rechargement sur le chemin Smith;

PAR CONSÉQUENT

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte de construire un branchement pour les six (6) lots, et ce, du branchement principal à la limite de la propriété privée et que ces branchements sont à la charge des propriétaires;

ET RÉSOLU QUE les branchements d'égout requis seront faits avant le rechargement du chemin Smith;

QUE la municipalité du Canton de Hatley chargera les travaux à chacun des lots branchés et ce aussitôt les travaux faits et ce avec un tarif fixe de 1 000 \$ plus les frais des travaux exécutés pour chaque branchement;

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.20

APPUI DEMANDE AU PACTE RURAL RÉGIE DU PARC RÉGIONAL

ATTENDU la demande au *Pacte rural* de la *Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi*, soit la reconduction du poste d'agente de développement au sein de la Régie pour 2014;

ATTENDU QUE la *Régie* demande à la municipalité du Canton de Hatley d'appuyer sa demande;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande de financement relative à la reconduction du poste d'agente de développement de la *Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.21

APPUI DEMANDE AU PACTE RURAL ASSOCIATION CHEMINS DES CANTONS NORTH HATLEY

ATTENDU la demande de financement au *Pacte rural* de l'*Association Chemins des Cantons North Hatley*, soit le projet «Noël à North Hatley»;

ATTENDU QUE l'Association demande à la municipalité du Canton de Hatley d'appuyer sa demande;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande de financement au *Pacte rural* pour le projet «Noël à North Hatley» de l'*Association Chemins des Cantons North Hatley*,

ET RÉSOLU QUE la somme de 500 \$ indiquée au document de demande de subvention de la part du Canton de Hatley n'est pas allouée pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.22

APPUI À LA MOTION M-441 GESTION DES EMBARCATIONS SUR NOS LACS

ATTENDU la demande d'appui du Député de Laurentides-Labelle, Marc-André Morin, pour la motion M-441 :

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la motion M-441, dont le texte est le suivant :

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, suite à une consultation avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières nations, procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments avec comme objectif de faciliter et d'accélérer le processus permettant aux administrations locales de demander des restrictions relatives à l'utilisation de bâtiments sur certaines eaux, et ce afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de eaux, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.23

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2013-06

SYLVIE CASSAR avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-06 abrogeant le règlement n° 2009-02 relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

13-09-09.24

CONTRAT SERGE CÔTÉ URBANISTE

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de 15 000 \$;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de 15 000 \$ pour l'année 2014 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.25

CERTIFICAT TEMPORAIRE DE TAMISAGE COUILLARD CONSTRUCTION VOIE DE CONTOURNEMENT 410

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée a obtenu le contrat pour les travaux de la voie de contournement de l'autoroute 410 pour la section de la rue Belvédère;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée doit faire une demande au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de tamisage, concassage et d'entreposage de matériaux granulaires sur le terrain adjacent à l'autoroute 410;

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction Itée demande à la municipalité, selon les exigences du MDDEP, un certificat temporaire de tamisage, concassage et d'entreposage de matériaux granulaires sur le terrain adjacent à l'autoroute 410 appartenant à Monsieur MacDonald;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de Couillard Construction Itée;

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley exige que le tamisage se fasse uniquement en semaine entre 8 h et 17 h du lundi au vendredi pour la durée du contrat;

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.26

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201300661 à 201300780	246 629,42 \$
Salaires août 2013	16 306,36 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 10 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-09-09.27

CORRESPONDANCE

MMQ
Demande de l'Association chemins North Hatley Pacte rural
Monty Coulombe
Madame Suzanne Tremblay

13-09-09.28

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale